

## PLANTES INVASIVES

### LE BACCHARIS ET L'HERBE DE LA PAMPA :

**Ces deux espèces sont considérées comme invasives. D'origine américaine, elles ont été introduites dans les jardins ou espaces verts, du fait de leur caractère résistant et simple d'entretien, surtout en milieu littoral.**

Cependant, depuis 30 ans les autorités se rendent compte que ces plantes se propagent au sein des milieux naturels, contrairement à d'autres espèces comme l'arroche (espèce locale) qui ne se développe pas. Ces deux espèces posent problèmes dans toute l'Europe. En France les incidences environnementales sont importantes car elles ont des influences dans les milieux salés. Leur répartition s'étend aujourd'hui du Bassin d'Arcachon jusque dans le Morbihan et les zones Méditerranéennes.

#### COMMENT LUTTER ?

Le coût de l'éradication est important, et a donc des conséquences économiques non négligeables (les terrains salicoles et agricoles sont aussi impactés). La Communauté de communes a la compétence « Nuisible », et lutte depuis 2009, avec un premier inventaire sur l'ensemble de l'île.

Un second état des lieux est en cours, à l'échelle de l'île, pour savoir comment évoluent les espèces. Dans cette lutte, chaque année la Communauté de communes investit 25 000 €. Cet argent peut être utilisé pour intervenir sur les espaces publics et les terrains privés, mais exclusivement dans les zones de marais (Contrat Régional d'Entretien des Zones Humides). Sur Barbâtre, la majorité des zones concernées sont en dehors du périmètre dans lequel ces interventions sont autorisées. Une demande auprès de la DDTM est en cours pour envisager l'élargissement de ce périmètre.

D'autre part, il arrive que l'ONF intervienne (Dune de la Tresson) mais en ce qui concerne les propriétés privées en milieu urbain et péri-urbain chacun peut contribuer à cette éradication. L'arrachage reste la solution la plus radicale lorsque le développement de la plante n'est pas trop avancé. Par la suite il sera indispensable d'opérer une taille chaque année en Septembre-Octobre pour éviter la production et la propagation des graines.

Pour plus d'information : contactez la Communauté de communes au 02 51 35 89 89



Baccharis



Herbe de la pampa

## NETTOYAGE DES PLAGES, QUELQUES RAPPELS :

La plage n'est pas seulement un espace de loisirs, c'est aussi un milieu vivant accueillant une faune et une flore riche à préserver. Depuis 2006, la commune de Barbâtre s'est engagée dans un contrat Natura 2000 pour le nettoyage raisonné de ses plages qui consiste à préserver la laisse de mer. En fonction des enjeux environnementaux et touristiques de chaque plage, un nettoyage adapté est préconisé (c.f. carte de zonage).

### LES OBJECTIFS DE L'ACTION :

Assurer la restauration et la pérennité de la fonction biologique des plages, notamment de l'habitat « végétations annuelles des laisses de mer ».

Préserver les laisses de mer comme zone d'alimentation pour les limicoles et les laridés.

Assurer l'optimisation du fonctionnement plage/dune en tant qu'outil de défense contre la mer.

Concilier la fréquentation touristique des plages avec leur intégrité biologique.

● Plage à enjeu environnemental **faible**  
Nettoyage mécanique possible

● Plage à enjeu environnemental **fort**  
Nettoyage manuel des déchets

● Plage à enjeu environnemental **très fort**  
Nettoyage manuel  
Pas d'intervention entre avril et août



### POURQUOI PRÉSERVER LA LAISSE DE MER ?

La laisse de mer est constituée d'algues échouées, entremêlées de bois flotté, d'organismes marins et de déchets. Elle contribue à préserver durablement la plage, elle est l'engrais des plantes de haut de plage qui stockent le sable et renforcent la dune. Elle sert aussi à nourrir de nombreux organismes dont les oiseaux.

### QUELS SONT LES HABITATS CONCERNÉS ?

La **végétation** annuelle des laisses de mer

- Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
- Dune mobile embryonnaire
- Dune mobile du cordon littoral

### Les espèces concernées

- Gravelot à collier interrompu
- Pipit rousseline
- Sterne naine
- Alouette calandrelle

### D'AUTRES ENGAGEMENTS

SONT PRIS POUR GÉNÉRER PLUS DE RÉSULTATS :

- Pas de pose de poubelles de plages sur les plages « à fort enjeu Environnemental » ,
- Pas d'organisation de manifestations sportives ou touristiques sur les plages « à fort enjeu environnemental » et sur les plages « à enjeu environnemental » ,
- Prise d'un arrêté municipal interdisant l'accès des chiens sur les plages « à fort enjeu environnemental » ,
- Communication sur l'habitat des laisses de mer à partir d'une exposition déjà existante,
- Distribution d'une plaquette d'information mise à disposition par l'opérateur Natura 2000,
- Pose de 3 Panneaux d'information et de sensibilisation à proximité des zones à forts enjeux et de 5 autocollants sur les panneaux de plage existants de la commune,
- Pose de fil lisse en pied de dune : 2360 ml.

Julie AYCAGUER, Chargée de mission Natura 2000, sur le rôle de l'implantation des fils lisses sur le haut de plage :

« L'implantation des fils lisses sur la commune de Barbâtre concernait 2 types de zones :

- **Les entrées de plages**, afin de canaliser le public et éviter ainsi qu'il monte sur la dune. Ce dispositif a permis à la dune de cicatriser très rapidement.
- **Certaines plages**, notamment dans le secteur des Boucholeurs, pour favoriser la végétation de haut de plage appelée « habitat des laisses de mer », qui fixe le sable et permet l'engraissement de la dune, et favoriser l'accueil du Gravelot à collier interrompu. Ces végétaux ayant besoin d'algues pour leur développement, l'implantation des fils lisses s'est faite en cohérence avec le plan de nettoyage raisonné des plages.

L'habitat de laisses de mer, concerné par des enjeux de protection à l'échelle européenne, est bien présent à Barbâtre grâce à la pose du fil lisse et aux efforts de la commune en matière de nettoyage manuel de ses plages. Il apparaît indispensable aujourd'hui de poursuivre des actions dans le sens de la préservation de la dune. »

## CENTRE-BOURG : EXPLICATION DES CHOIX EN MATIÈRE DE FLEURISSEMENT

Le cabinet de paysagisme « Voies Mixtes » a réalisé le schéma de fleurissement relatif au projet d'aménagement du centre-bourg de Barbâtre. L'ensemble des propositions formulées sont respectueuses du plan vert réalisé il y a 4 ans (document de référence sur l'ensemble du territoire communal).

Emmanuelle Lecointre, responsable du projet, nous explique que le choix des végétaux retenus est fortement lié à leur rusticité (peu d'entretien, peu d'arrosage et de maladie), et une volonté de proposer un paysage attrayant tout au long de l'année, et non pas exclusivement sur la saison estivale.

Les végétaux doivent faire le lien cohérent avec le caractère littoral du territoire de la commune de Barbâtre, au fil des saisons. D'un point de vue général, les floraisons

donneront une majorité de teintes blanches et bleues. On note aussi la profusion de graminées, ainsi que des plantes vivaces glauques, qui rappelleront l'esprit de la dune.

Au niveau des arbres, on retrouve une base persistante de chênes verts (trame hivernale), associée à des albizzias et arbres de Judée dont la floraison est prévue sur les périodes printanières. D'autres petits arbres ont été prévus pour une floraison douce sur l'été.

**Pour rappel :** les travaux du centre bourg ont débuté courant Février, et seront livrés entre le 25 et le 30 Juin prochains. Nous rappelons aux riverains qu'en raison de ces travaux, le centre-bourg sera privé d'éclairage le temps de l'installation des nouveaux équipements prévus.

## RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION SUR LA PÊCHE À PIED DE LOISIR :

La pêche à pied est une pratique très répandue sur l'île de Noirmoutier, mais elle n'est pas pour autant dénuée de consigne afin d'encadrer son activité. Voici donc les principales règles à respecter :

- La pêche est interdite du coucher au lever du soleil, à moins de 25 mètres des parcs et concessions de cultures marines.
- Les seuls engins de pêche autorisés sont le couteau pêche-palourde muni d'un manche de 30 cm maximum et la grapette à main, limitée à 3 dents non grillagées et dont le manche n'excède pas 80 cm maximum, une largeur de fourche de 10 cm maximum, une largeur (ou diamètre) de dents de 7 mm maximum, et une longueur de dents de 10 cm maximum.

Les tailles des espèces pêchées, ainsi que les quantités sont aussi soumises à une réglementation :

L'environnement littoral accueille des professionnels de la pêche et leurs installations, aussi nous demandons à chacun de respecter ces usagers professionnels, ainsi que l'écosystème qui compose les lieux de pêche (ceci inclus de ne pêcher que ce dont on a vraiment besoin).

Conseil pratique, celui de bien rincer votre pêche à l'eau de mer, et de la consommer dans les 24 heures. Assurez-vous que la zone de pêche est ouverte au public.

**Pour rappel,** la pêche est interdite à la Fosse

ESPÈCES	TAILLE	QUANTITE PAR PERS ET PAR MAREE
Crevettes Roses	5 cm	
Crabes	13 cm (tourteau) 6.5 cm (étrilles ou balleresses)	
Palourdes	4 cm	3 kg
Coques	3 cm	3 kg
Bigorneaux		3 kg
Moule	4 cm	5 kg
Huîtres creuses	5 cm	3 douzaines

## LES RÉCIFS D'HERMELLES :

Beaucoup sont passés à côté sans connaître l'importance de cet élément environnemental. Ces récifs sont des formations vivantes faites de sables et le ver d'Hermelles (appelé « Nour » à Barbâtre) en est à l'origine, en fabriquant des tubes à base de sable et de sécrétions.

Tous ces tubes, alliés en colonnes forment un récif. Celui de Barbâtre est le

2<sup>ème</sup> plus important après celui existant dans la Baie du Mont Saint Michel.

Tout autour de ces organismes, ce sont de nombreuses espèces qui évoluent (palourdes, huîtres, poissons), formant un véritable réservoir de biodiversité. La pêche est par conséquent interdite, et les passants sont priés de ne pas marcher dessus, du fait de la fragilité de ces formes naturelles.

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :

### S'OPPOSER À L'EXTRACTION DES GRANULATS MARINS AU LARGE DE L'ÎLE DU PILIER :

Deux enquêtes publiques se sont déroulées en fin d'année concernant des nouvelles demandes d'autorisations d'extraction de sable marin au large de l'île de Noirmoutier. Les 4 Communes de l'île et le Conseil Communautaire ont adopté des motions défavorables compte tenu des nombreux projets déjà existants au large de l'île et des impacts extrêmement inquiétants aussi bien sur le plan environnemental (évolution du trait de côte, déséquilibre des écosystèmes marins...) que sur le plan économique (diminution de la ressource halieutique au préjudice de la pêche artisanale locale...). (c.f. compte rendu du Conseil Communautaire du 18 Décembre 2014)

### FERMETURE DU GOIS : UN NUMÉRO D'INFORMATION À VOTRE SERVICE :

Le Conseil Général de la Vendée est parfois confronté à la décision de fermeture momentanée du Passage du Gois, dans les situations météorologiques jugées préoccupantes, ou pouvant mettre en danger les automobilistes qui l'empruntent. En cas de doute, un numéro vert est mis à votre disposition pour vous tenir informé de la situation : 0800 85 85 06.

### CONCOURS « LE PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE » :

Chaque année, le CAUE 85 propose aux particuliers de participer au Concours « le paysage de votre commune », afin de présenter les plus beaux jardins du territoire. La commission « Environnement » mettra en place un jury, qui visitera chaque jardin inscrit et nommera ses lauréats entre le 15 et le 30 Mai prochain. N'hésitez pas à vous inscrire, à la clé un moment de partage avec un jury passionné de jardins. Les inscriptions seront ouvertes en mairie à partir du 15 Avril.

Plus d'informations sur [www.caue85.com](http://www.caue85.com)

### CONCERTATION AVEC LE PUBLIC AUTOUR DU PPRL :

Nous vous rappelons que la phase de concertation se déroulera jusqu'au 29 Mars 2015 dans toutes les communes de l'île. Un cahier est déposé dans chaque mairie pour faire remonter les observations de chacun. L'ensemble des informations relatives au plan de zonages des parcelles sont disponibles en mairie, dans la salle des mariages (horaires d'ouverture du lundi au vendredi - 9h à 12h et 14h à 18h, le samedi matin de 9h à 12h).



## A VENIR SAMEDI 9 MAI : LA JOURNÉE DES JARDINS, 2<sup>ème</sup> ÉDITION

Initiative lancée l'an passé par la municipalité, celle de lancer une journée d'information sur le thème de l'environnement et du fleurissement. Cette année, pour la seconde édition, la Journée des Jardins abordera le thème de l'environnement littoral.

### AU PROGRAMME DE CETTE JOURNÉE RETROUVEZ :

- De la documentation,
- Des ouvrages de références,
- Des conseils, guides pratiques,
- L'exposition « la plage pour tous », proposés par l'association Natura 2000.

### POUR AGRÉMENTER LA MANIFESTATION, LA MUNICIPALITÉ INVITE TOUS LES BOTANISTES EN HERBE OU CONFIRMÉS À PARTICIPER À LA BOURSE AUX PLANTES. VOICI LES CONSIGNES :

La bourse aux plantes se fait sur le principe du troc, c'est-à-dire que chaque participant propose une plante qu'il a en surnombre ou qu'il souhaite faire connaître en l'échange d'une autre plante d'un participant.

Il n'y a pas d'échanges financés, juste l'opportunité de se procurer une plante que l'on n'a pas encore pour son jardin, et d'aller à la rencontre d'autres passionnés.

Toutes les catégories de plantations sont acceptées (boutures, graines, plants, fleurs, arbustes, légumes, aromatiques...).

### TEMPS FORT DE LA JOURNÉE : SPECTACLE DE LA CIE STERENN, « MONSIEUR WILSON »

Pour petits et grands, venez découvrir l'univers de Monsieur Wilson, clown gaffeur et déjanté. Au fil des situations, il est tour à tour concierge, employé municipal ou directeur des services

techniques du ministère. Sa « Direction » nous l'expédie en urgence avec pour missions de mettre au point une série de numéros au pied levé... Utilisant quelques accessoires rassemblés à la hâte il va nous concocter une succession de numéros « délirant et sidérant ».

A 17h, dans le parc de la mairie, entrée gratuite Durée : 1h



## LES AUTRES RENDEZ-VOUS DU PRINTEMPS

**Samedi 28 Mars :** Les Parcours du Cœur (9h-18h, salle Océane)

La matinée sera consacrée aux randonnées pédestres, suivie l'après-midi de conférences sur le don d'organe, les maladies cardio-vasculaires... programme à retrouver sur [www.barbatre.fr](http://www.barbatre.fr)

**Samedi 4 Avril :** La Chasse à l'œuf (10h-12h parc de la mairie)

Organisée par le Secours Populaire et la mairie de Barbâtre (sur inscription uniquement au 06 28 50 68 56), avec « Dédé le clown », venez chercher les œufs de Pâques avec de nombreuses surprises à la clé.

**Samedi 25 et Dimanche 26 Avril :**  
La marche autour de l'île

Informations et inscription sur le site de l'association :  
<http://lamarcheaoutourdelile.free.fr/>

**Dimanche 3 Mai :** Vide grenier

Réservé aux particuliers,  
inscriptions au 02 51 39 68 58 ou  
[culture-animations@barbatre.fr](mailto:culture-animations@barbatre.fr)

**Weekend du 15, 16 et 17 Mai :**  
La Déferlante de printemps

Cette année, 3 spectacles seront proposés, pour tous les goûts et tous les âges... programme à retrouver sur [www.ladeferlante.com](http://www.ladeferlante.com)

**Vendredi 15 Mai :**

19h parc de la Mairie « 15 » par la Cie TETROFORT.



**Samedi 16 Mai :**

19h dans le parc de la mairie « Boudin et chanson » par la Cie Thank you for coming.



**Dimanche 17 Mai :**

11h30 à l'Espace Océane (près de l'église) « Citizen P » par la Cie La Mandale.



**Samedi 30 et Dimanche 31 Mai :**  
Le printemps des arts, 3<sup>ème</sup> Edition

Les artistes amateurs et confirmés de la commune vous présentent leur activités au travers de 3 œuvres sélectionnées... sculpture, peinture, écriture, venez les découvrir.

**Dimanche 14 Juin :** Fête du nautisme (9h-18h, cale de l'Océan)

Comme chaque année, une ribambelle d'activités seront rassemblées, pour faire découvrir aux petits et aux grands, les joies des sports nautiques (voile, char à voile, kitesurf, cerf-volant, beach-soccer...)

La P'TITE BALISE est disponible en mairie et dans les principaux commerces.

Pour tout renseignement : Mairie de Barbâtre - Rue de l'Eglise - 85630 Barbâtre - Tél. : 02 51 39 68 58 - Fax : 02 51 39 77 92